

Première victoire pour la sauvegarde du Causse-Comtal :

l'industriel AKUO mis KO retire son permis de construire !

Communiqué n.7 du collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse-Comtal, le 23 mars 2022

C'est acté : le 14 mars AKUO et son PDG Eric Scotto ont retiré leur permis de construire sur la pointe des pieds : bien leur en a prit, lourds sont les dolmens. AKUO et Scotto n'ont qu'un choix rationnel à faire, annoncer qu'ils quittent pour de bon le Causse-Comtal.

Il s'agit d'une victoire pour les 49 organisations départementales, régionales et nationales qui s'opposent au projet industriel d'Eric Scotto sur le Causse Comtal.

Une victoire pour les 21 300 personnes qui ont signé en quelques jours une pétition.

Une victoire pour les élu.es locaux et nationaux, les instances départementales et régionales.

Dorénavant que les restrictions sanitaires sont levées, nous ferons d'autant mieux résonner le nom de cet industriel sur tout le territoire métropolitain- s'il s'avise de revenir.

AKUO et Scotto évoqueront alors dans les esprits une entreprise qui durant des années a fait fi d'un paysage exceptionnel pour imposer sa centrale industrielle de 75 hectares.

AKUO et Scotto resteront irrémédiablement mêlés **à l'atteinte grave au Touroulis, oiseau très protégé, emblématique du Causse-Comtal.** Un oiseau en régression, un symbole au point qu'un film lui soit récemment consacré¹, tourné sur les communes où tentent encore de s'implanter d'autres projets industriels, ceux de Volitalia et de Jpee.

Si AKUO et Scotto n'abandonnent pas définitivement, **leurs noms rimeront irrémédiablement avec la mise en péril d'un patrimoine millénaire rare, celui des dolmens et des cazelles.** Qu'ils lisent la Charte paysagère Dourdou Causse et Rougier et apprennent que « *les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire. Ce patrimoine est menacé par l'abandon et par la mécanisation de l'agriculture. Il a diminué de moitié sur la commune de Salles-la-Source en moins d'un siècle (...) ce Causse tel qu'on le voit encore, avec ses pelouses sèches, issues de l'agro- pastoralisme répété depuis des siècles, ses zones de bocage au parcellaire ceint de murets et de haies vives, est un paysage quasi médiéval. Il est réellement un paysage relique en voie de disparition ».²*

Qui plus est, le SCOT Centre ouest Aveyron (État initial de l'environnement) explique que « **les paysages du Causse Comtal portent encore la marque d'une richesse agricole ancestrale** ».

D'ailleurs, est-ce que la MAIF, dont nous avons prévenu la direction nationale, est sereine d'avoir été associée à une entreprise dont un des projets fut aussi néfaste pour l'environnement et recevant une si massive opposition ?

¹Touroulis : Voyage entre le Larzac et le Causse Comtal
²p.15 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/charte-paysagere-1.pdf>

Nous savons écrire les histoires qui resteront dans les mémoires du Causse-Comtal, tel le récit du cynisme et des mensonges du chargé de projet d'AKUO. Baptiste Balique expliqua que les habitants du Causse Comtal étaient moins attachés à leur territoire que les habitants de l'Aubrac ne pouvaient l'être au leur, et que c'était l'une des raisons qu'avait AKUO de venir sur le Causse Comtal. Balique n'a pas non plus hésité à nous mentir en expliquant qu'il n'y aurait pas de clôtures sur ce causse au pastoralisme millénaire. Alors même que leur permis de construire prévoyait 11 km de grillages de plus de 2 mètres, une quinzaine de caméras de vidéosurveillance, 242 000 m² de surface de panneaux³ (soit 35 terrains de football) à 4 ou 5 mètres du sol, 18 postes de transformations et de livraisons, des pistes de plusieurs centaines de mètres en gravier compacté.

C'est donc un causse industrialisé, grillagé et quadrillé par des caméras que vend AKUO comme écologique.

Adresse à Jérôme Dallo dont le projet tombe à l'eau.

Monsieur Dallo, en un éclair de lucidité, vous avez déclaré il y a une année « *si notre projet ne recueille pas la majorité, tant pis, nous passerons à autre chose* » (Centre presse 11 mars 2021).

Et bien vous y voilà.

Alors même que la majorité s'y oppose depuis des mois, qu' AKUO abandonne, Monsieur Dallo allez-vous tenir parole ?

Allez-vous laisser derrière vous cette histoire qui ternit votre ferme et votre mandat d' élu ?

Le vivre ensemble, la qualité de vie et la valeur du patrimoine naturel de ce Causse ne méritent-elles pas mieux qu'un projet industriel destructeur d'un territoire exceptionnel ?

Monsieur Dallo est éleveur et porteur du projet avec Jean-Luc Favié et Monsieur Caussanel. Il est aussi élu dans l'une des communes sur laquelle ce projet devait être implanté : Rodelle – commune qui devait être amenée à se prononcer sur l'acceptabilité d'une telle implantation. Entré dans la liste du maire en 2020 alors qu'il étudiait ces projets avec AKUO, comment ne pas s'interroger sur le rôle que Jérôme Dallo peut jouer pour favoriser auprès des élu.e.s l'acceptabilité de 70 hectares de panneaux photovoltaïque sur des terres agricoles ? Nous nous sommes aussi étonnés de son rôle auprès des élu.e.s des autres communes. En effet, lors d'une réunion, il s'est ainsi présenté auprès des élu.e.s de Salles la Source ouvertement comme porteur de projet et comme élu. Il accompagnait officiellement le chargé de projet d'AKUO et démontrait aux autres élu.e.s tout l'intérêt qu'ils auraient à accepter. Mais leur a-t-il explicité les sommes annuelles qui lui seraient versées par AKUO ? Nos sources indiquent une fourchette entre 2500 et 5000 par hectare et par an (à multiplier par environ 20 hectares). Soit entre 50 000 et 100 000 euros par an de location à l'industriel AKUO. Dallo nomme pudiquement ceci de « *diversification des revenus* » et précise « *notre but n'est pas de devenir des rentiers* »⁴. Lapsus qui en dit long : Dallo confirme ainsi qu'il recevra suffisamment... pour devenir rentier.

3 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/EPA_AKUO_Goudalie_26032021-V2.pdf

4 Centre presse 11 mars 2021

Un chemin privatisé !

Rappelons ainsi que l'antique chemin qui va de Sébazac à Lagnac est clôturé dans sa propriété. Nous souhaitons toujours une rapide réouverture. Comme de fait exprès, ce chemin devait être l'entrée principale du chantier d' AKUO. Cyniquement il était proposé d'y créer un parcours pédagogique et la possibilité de s'y promener en subissant la vision de 70 hectares de parcs industriels.

L'agrivoltaïsme en passe d'être enterré sous les dolmens !

Monsieur Dallo, vous aurez beau le tourner en tous les sens, votre projet agricole avec AKUO ne tiendra jamais la route. La préfecture parle à votre sujet de « *discordance sur les effets du projet sur l'agriculture du territoire (...) le projet aura un impact négatif sur la qualité et la capacité de production des parcelles* »⁵. Rapetisser le projet n'y changera rien. Ces panneaux dans lesquels vous tombez, engendreront « *une forte inflation des prix des terres. Car là où un fermage agricole se négocie entre 100 et 150 €/ha, les terres louées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque se négocient dix fois plus, parfois au-delà de 2 500 €/ha* »⁶.

Qui plus est, selon « *le Memento de l'énergie solaire photovoltaïque en Aveyron* »⁷ produit par la MISAP (Mission Inter-Services Aménagement et Paysage de l'Aveyron « *(les centrales) peuvent être autorisées si le projet :*

**n'est pas de nature, par sa localisation ou sa destination à compromettre les activités agricoles ou forestières, notamment en raison de la valeur agronomique des sols, des structures agricoles, de l'existence de terrain faisant l'objet d'une délimitation au titre d'une appellation d'origine contrôlée ou d'une indication géographique protégée ou comportant des équipements spéciaux importants, ainsi que des périmètres d'aménagements fonciers et hydrauliques ;*

**n'est pas de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ;*

**par son importance, sa situation ou sa destination n'est pas de nature à avoir des conséquences dommageables sur l'environnement ».*

Le projet AKUO, comme nous l'avons démontré, ne remplira jamais aucune de ces conditions.

Les IGP (Indications Géographiques Protégées) et AOC sont donc pointées par la MISAP comme étant incompatibles avec une centrale solaire au sol. Il se trouve que l'étude d'impact agricole d'Akuo⁸ précise que « *les communes de Rodelle, Salles-la-Source et Muret-le-Château sont concernées par 8 IGP : - 6 en productions animales : Agneau de l'Aveyron, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Génisse Fleur d'Aubrac, Jambon de Bayonne, Porc du Sud-Ouest, Veau d'Aveyron et du Ségala - 1 en viticulture : Aveyron - 1 en production fromagère : Comté Tolosan. Elles sont aussi concernées par 2 AOC : - Roquefort - Bleu des Causses*

La commune de Salles-la-Source est concernée par une AOC supplémentaire : - Le Marcillac »

Cette étude d'impact nous apprend que : « *L'EARL Jérôme DALLO et l'exploitation de M.CAUSSANEL produisent du lait de brebis sous l'AOC roquefort* ».

Les instances départementales ne manqueront pas de voir cette incongruité et en tireront toutes les conséquences.

⁵ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/avis-defavorable-pref-cdpenaf-akuo-8-juillet-2021png.jpg>

⁶ https://www.contexte.com/article/energie/lagrivoltaisme-sort-de-terre-et-cherche-la-lumiere_129217.html

⁷ https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Memento_Photovoltaïque-Aveyron_cle725a51-1.pdf

⁸ https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/EPA_AKUO_Goudalie_26032021-V2.pdf

L'œil moqueur du Touroulis vous défie !

AKUO, Dallo, Favié et Caussanels auront beau tenter de rapetisser le problème en tous les sens, leur projet ne passera pas. Qu'ils se souviennent que La MRAE les a remis en place en donnant raison aux associations en prônant « un évitement strict » de ce territoire car : « 25 (espèces d'oiseaux sur 83) présentent un enjeu particulier en niveau régional dont la Pie-grièche à tête rousse, la Fauvette orphée, l'Oedicnème criard et le Torcol fourmilier (...) La MRAE considère que les mesures d'évitement et de réduction proposées ne sont pas assez protectrices pour les espèces, l'emprise du projet auraient dû conduire à un évitement strict (...) (le projet n'empêchera) pas la destruction d'habitats et de fonctionnalités écologiques, ce qui conduira une partie des individus à abandonner le site (...) ». Qu' AKUO relise aussi le SCOT Centre ouest Aveyron (État initial de l'environnement) qui explique que « le territoire ne comprend pas de « vastes réservoirs » de biodiversité, à l'exception relative du causse Comtal ».

Vous aurez beau remodeler votre projet à l'infini, en tous les cas vous attenterez à la biodiversité. Vos coreligionnaires d' Enerplan et du Syndicat des énergies renouvelables ont tenté de montrer les bienfaits de 111 parcs photovoltaïques mais « le document s'est fait étriller par le Conseil supérieur de protection de la nature d'Occitanie. Dans son autosaisine de juin 2021, le président de l'instance, Laurent Chabrol, note que « les analyses reposent sur un faible nombre de données avec l'utilisation de référentiels inappropriés ». Il souligne également un mélange « de données de sites initialement dégradés avec des sites initialement naturels ». Par conséquent, « la conclusion affirmée d'effets neutre à positif des parcs photovoltaïques au sol sur la biodiversité n'est pas démontrée »⁹.

Il y a peu, nous mettions en garde le comte de La Panouse, Lapeyre, Cazes et Mouysset sur leur projet La Fumade/Voltalia/Mulliez qui est une véritable enfumade.¹⁰

JP Energie porte un autre projet sur 30 hectares avec l'indivision Causse, la famille Erignac et Aline de Poulpique. Ce dernier industriel se déclare être prêt à abandonner le projet : « il est plus ou moins en stand by (...) c'est pas dans nos habitudes de faire de déposer un permis de construire contre l'avis des autorités locales. (...) Nous l'intérêt c'est pas de travailler en ayant tout le monde à dos. A l'heure actuelle on est dans une position où l'on va pas dépenser plus. Faut garder en tête que l'on a des frais associés à ce projet. Donc au bout d'un moment si les risques sont plus importants que les bénéfices potentiels, en terme de coûts, si le succès est loin d'être garanti, et beh il se peut que l'on stoppe le projet également. » **En voilà une belle idée !**

AKUO, Voltalia et JP Energie :

tenez-le vous pour dit,

les dolmens du Causse Comtal

deviennent la tombe de l'agrivoltaïsme !

⁹ <https://reporterre.net/Le-solaire-sauveur-ou-fossoyeur-de-l-agriculture>

¹⁰ <https://www.fne-midipyrenees.fr/2022/03/14/le-projet-photovoltaïque-voltalia-mulliez-comte-de-la-panouse-dit-la-fumade-cest-lenfumade/>